

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 janvier 1993 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, M. HUMBERT, HIRSCH (jusqu'à la question 16), RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 9), MM. FERREOL, TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD (à partir de la question 6), LIEVREMONT, DAHOUI, GALLAT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD (à partir de la question 9), GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question 16), MM. TABOURNOT, CHOMETTE, BAS (jusqu'à la question 16), VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : Mme MADER, MM. HIRSCH (à partir de la question 16), MATHIEU, FOUSSERET, Mmes DUFAY (jusqu'à la question 9), GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNIARD (jusqu'à la question 6), TOURRAIN, MAILLARD (jusqu'à la question 9) Mme DUVERGET (jusqu'à la question 16), MM. SALOMON, BAS (à partir de la question 16).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : Mme MADER, M. FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TOURRAIN, SALOMON.

Mandataires : Mmes CUENIN, VIEILLE-MARCHISET, MM. LIME, VIALATTE, CHOMETTE.

* * * *

* *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

0/1 - M. le Député-Maire a rendu hommage à Marcel CRETIN, récemment décédé. Il a rappelé que ce dernier fut Conseiller Municipal de 1959 à 1977, puis Adjoint de 1977 à 1989.

Une minute de silence a été observée par l'Assemblée.

0/2 - M. le Député-Maire s'est félicité de la victoire remportée par le BBC sur MAURIENNE.

0/3 - Enfin, M. le Député-Maire a tenu à remercier les services du Centre Communal d'Action Sociale pour l'action entreprise dès la fin de l'année 1992 pour loger les sans-abri.

0/4 - Rappel au règlement de M. GRAPPIN, Conseiller Municipal

M. GRAPPIN a souhaité savoir si un débat serait instauré sur la question inscrite à l'ordre du jour en point n° 18 «Projet Ville». M. le Député-Maire lui a précisé qu'il s'agissait d'une communication, donc sans débat, destinée à faire le point sur ce projet.

1 - Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Député-Maire de ce bilan.

2 - Conseil Municipal - Centre Communal d'Action Sociale - Désignation d'un administrateur supplémentaire

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné Mme Anne CUENIN, Conseillère Municipale, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3 - Exercice 1992 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4 - Exercice 1993 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5 - Exercice 1992 - Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

6 - Exercice 1992 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

7 - Exercice 1993 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Adopté à l'unanimité.

8 - Exercice 1993 - Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

9 - 3^{ème} Championnat du Monde de Dirigeables à air chaud - Bilan

- Après un large débat auquel ont pris part M. ALAUZET, Mme FOLSCHWEILLER, M. VIALATTE, M. JUSSIAUX, M. MEUNIER, M. JACQUEMIN, M. PINARD,

- Après que Mme FOLSCHWEILLER et M. JACQUEMIN aient souhaité qu'un débat se tienne prochainement dans cette assemblée sur le thème de la politique de communication de la Ville,

à la majorité (12 Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu), le Conseil Municipal a approuvé le bilan présenté et décidé l'inscription au budget supplémentaire de 1993 d'un crédit de 582 000 F afin d'assurer le financement de cette opération.

10 - ZAC du Domaine St-Laurent - Deuxième levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé une deuxième levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement de cette opération. Cette caution passera ainsi de 7 000 000 F TTC à 4 700 000 F TTC.

11 - ZAC de Châteaufarine - Levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement - Additif n° 2 à la convention passée avec la SCI Châteaufarine

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement de cette opération. Cette caution passera ainsi de 4 097 638,30 F TTC à 302 438,30 F TTC, somme correspondant aux travaux restant à effectuer par la SCI Châteaufarine, aménageur de la ZAC.

12 - Immeuble 10, rue Lavoisier - Transaction avec Photo Lab Services

A la majorité (13 Conseillers s'étant abstenus), le Conseil Municipal a approuvé le virement de crédit de 80 000 F nécessaire pour régler à la Société Photo Lab Services une indemnité forfaitaire de 80 000 F à titre de transaction, cette société renonçant en contrepartie à tout droit et toute acquisition sur l'immeuble sis 10, rue Lavoisier.

**13 - Parking collectif 31 bis, rue Brulard - Gestion par l'Office Municipal d'HLM -
Convention - Modification de la délibération du 15 juin 1992**

Adopté à l'unanimité.

**14 - Service des Eaux - Fourniture de matériel en fonte ductile pour les travaux
d'entretien et d'extension du réseau d'eau pour l'année 1993**

Adopté à l'unanimité (montants de l'ordre de :

. 750 000 F pour le lot «canalisation et pièces de raccord»

. 300 000 F pour le lot «robinetterie fontainerie»

. 150 000 F pour le lot «divers»).

**15 - Taxe Ordures Ménagères - Exonération en faveur des établissements soumis à la
redevance d'enlèvement et de traitement des déchets artisanaux et commerciaux
pour l'année 1993**

Adopté à l'unanimité.

16 - Versement-Transport - Modification de l'assiette et du taux

**Les dispositions de la loi de finances pour 1993 ayant modifié les bases de calcul
du versement-transport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'appliquer ces
mesures à compter du 1^{er} février 1993 et notamment de ramener le taux du versement-
transport à 1 % (au lieu de 1,05 %).**

17 - Orientations budgétaires pour l'exercice 1993

**Après avoir précisé que le dossier d'orientations budgétaires transmis aux
membres du Conseil Municipal était conforme, dans sa présentation, à celui de l'année
précédente, M. le Député-Maire a présenté la tendance générale du BP 1993 dont
l'augmentation d'environ 5 % sera supérieure à l'inflation prévisible de 1992. Toutefois, et
selon les engagements de la majorité municipale, l'évolution de la pression fiscale sera
limitée à l'inflation.**

**Il a souligné également que le tassement progressif des dotations de l'Etat qui
s'explique par la diminution des ressources qu'il perçoit de la TVA est un frein important
à l'évolution de nos dépenses.**

**Néanmoins, l'effort entrepris depuis plusieurs années en matière
d'investissement se doit d'être poursuivi, ne serait-ce que pour permettre aux entreprises,
dans cette période de récession économique, de poursuivre leur activité, même à un
rythme modéré.**

**Le budget de 1993 sera donc un budget impliquant une extrême rigueur de
gestion.**

M. le Député-Maire a ensuite présenté les grandes lignes de ces orientations budgétaires pour 1993.

Ce document comporte deux parties :

1) L'évolution des grandes catégories de recettes avec examen des ressources dont la Ville dispose pour financer ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

a) les recettes fiscales avec des tableaux indiquant l'évolution de la pression fiscale de 1987 à 1992, la structure de l'impôt et des éléments statistiques (sources AMGVF n° 124 juin 1992). Le produit fiscal global représente 38 % des recettes du budget principal.

b) les participations de l'Etat (DGE - FCTVA - produit des amendes de police - DGF - DSU - DGD, subventions de fonctionnement pour Conservatoire National de Région et Ecole Régionale des Beaux-Arts) augmentent légèrement ou restent au niveau 1992.

c) les recettes diverses

d) les emprunts et la dette

Pour 1993, le montant de l'emprunt sera limité à 100 MF pour le budget principal (contre 98 MF en 1992) et 10,25 MF pour les budgets annexes Eaux et Assainissement (au lieu de 21,83 MF en 1992). Cette baisse s'explique par le fait que les travaux lourds liés à la construction de la station de la Malate et à l'extension de la station d'épuration de Port Douvot touchent à leur fin. M. le Député-Maire a indiqué qu'il sera procédé, comme pour l'exercice précédent, à une reprise anticipée de 10 MF sur le budget supplémentaire de l'exercice 1992.

2) L'évolution des grandes catégories de dépenses

L'annuité de la dette du budget général augmente de 11 % (de 153 MF à 170 MF) ; celle des budgets annexes augmente de 16,70 % (de 19,2 MF à 22,4 MF).

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) augmentent pour le budget principal (de 143 MF à 150 MF) et diminuent pour les budgets annexes (de 39 MF à 26 MF).

Les dépenses de personnel permanent augmenteront de 4 %.

Pour se limiter à cette augmentation, malgré des dépenses supplémentaires dues au protocole DURAFOR et la mise en place de nouveaux cadres d'emplois et de leurs régimes indemnitaires, un effort significatif devra être entrepris dans ce secteur.

Il portera sur le non-remplacement de certains agents admis à la retraite comme cela a été le cas dans les années précédentes et sur les dépenses consacrées à la rémunération des personnels temporaires. Les crédits de fonctionnement courant subiront également une baisse (- 10 %).

Les subventions de fonctionnement seront globalement maintenues à leur niveau de 1992, à l'exception toutefois des subventions dont le montant est indexé.

En conclusion, la volonté de la Municipalité de maintenir un effort important des investissements, conjuguée avec un tassement des principales ressources notamment fiscales, entraînera un resserrement significatif des dépenses de fonctionnement. Les difficultés auxquelles nous devons encore faire face pendant quelques années doivent nous inciter à optimiser la gestion de nos services et à mieux informer nos concitoyens sur les choix indispensables qui devront être faits.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré auquel ont participé Mme BULTOT, MM. NACHIN, JACQUEMIN, MAILLARD, PIERLOT, ALAUZET, Mme FOLSCHWEILLER, MM. VIALATTE, RAGOT, PINARD, VUILLEMIN, REGNIER, Mme VIEILLE-MARCHISET et M. SCHWINT.

Après avoir soumis à l'Assemblée Communale les vœux présentés par M. NACHIN traitant de l'emploi et de M. ALAUZET sur le partage du travail, qui ont été repoussés à la majorité, le premier n'ayant recueilli que 3 votes favorables et 13 abstentions et le second 1 vote favorable et 1 abstention, M. le Député-Maire a mis aux voix les orientations budgétaires proposées pour 1993 ; celles-ci ont été adoptées à la majorité (13 voix contre et 3 abstentions).

18 - Projet Ville - Communication de M. le Député-Maire

M. le Député-Maire a fait le point sur le Projet Ville lancé il y a un an, en rappelant les objectifs poursuivis, la procédure engagée et le calendrier des opérations.

Il a précisé que la période de consultation des Adjointes, des groupes du Conseil Municipal, des différents partenaires de la Ville étant terminée, un projet sera rédigé et présenté au Conseil Municipal dans le courant du deuxième trimestre 1993.

Ce projet se composera d'une partie «fixe» et d'une partie «mobile» permettant de la réactualiser chaque année et de faire le point sur l'état d'avancement des principaux dossiers, dans le cadre des orientations retenues.

19 - Affaires diverses

Question orale de M. JACQUEMIN - Restructuration de l'Hôpital Saint-Jacques

M. le Député JACQUEMIN a demandé à M. le Député-Maire, en tant que Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional et Universitaire où en était la restructuration de l'Hôpital Saint-Jacques, vivement souhaitée par le personnel médical.

M. le Député-Maire a précisé que depuis quelques années, différents projets ont été soumis au Ministère de la Santé qui a répondu que la restructuration de l'Hôpital Saint-Jacques ne pourra être envisagée que lorsque le transfert de certains services à l'Hôpital Jean Minjoz sera effectif.

Une dérogation a été présentée à ce Ministère pour faire aboutir ce dossier au plus tôt.

La séance est levée à 21 heures 35.

Hôtel de Ville, le 20 janvier 1993
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 21 janvier 1993
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,